St Maurice, 04/05/2020

Une commission pour entériner à la va-vite un plan de déconfinement !

Combien de temps la direction de VWIS mettra-t-elle pour faire valider par le CSE le plan de déconfinement de VWIS ?

Réponse : *3 jours, 1 semaine, 2 semaines, 1 mois, 2 mois ?* *(voir[1])*

La « *commission pour le déconfinement chargée d'échanger sur les mesures à prendre pour un futur déconfinement* » s'est réunie lundi soir. En lieu et place d'un premier échange et à la surprise générale, la RRH précise « *qu'un plan de déconfinement sera mis en consultation au CSE dès mercredi prochain ».* **Ainsi, en 24h,** la direction va mettre au point « le plan de déconfinement de VWIS » qu'elle fera valider par le CSE de VWIS ().

Pourquoi cette PRECIPITATION ? Alors que les salariés télétravaillent, que les autorités sanitaires d'une part et que le gouvernement d'autre part insistent sur la poursuite du télétravail, … notre RRH répond que « *c'est comme ça, c'est ce qui est prévu, point !* ». Ainsi, la commission n'aura qu'à entériner le plan de déconfinement dès Mercredi !
L'attrait de la direction pour les commissions godillots est décidément choquant !

Sur la PROMISCUITE dans les OPEN-SPACES, la direction évoque bien les 4 m² dont doit bénéficier chaque salarié pour respecter la distanciation (hors armoires, commodes, salles de réunion, espaces de circulation, et autres imprimantes…), mais ne précise ni la surface résiduelle ni le nombre maximum de salariés qui pourront séjourner dans les open-spaces. On avance à l'aveugle « *on ne va pas calculer* » précise-t-on aux élus présents.

A la question de QUI DECONFINERA le 11 mai ? La RRH l'ignore mais précise que « *Certains salariés n'en peuvent plus* » de rester confinés (on évoque même le suicide… !) et « *qu'il est dans l'intérêt de leur santé qu'ils reviennent rapidement* ». Combien reviendront ? Dans quels services ? Selon quel critères (*transport, famille, impératifs de travail*…) ? Les responsables de services s'en enquerront répond la direction qui tente de nous faire croire que « *les déconfinés seront volontaires …*». On imagine la réaction du directeur face à la réticence du salarié qui refuserait son retour à St Maurice.

Sur l'ENTRETIEN des locaux, les RH évoquent « *une seule* » séance de désinfection à l'ouverture. Et après ? Pour le nettoyage des portes, bureaux, toilettes, interrupteurs, rampes d'escalier des bâtiments A et B, il est prévu qu'une personne supplémentaire en ait la charge. On imagine la charge et le résultat obtenu.

[1] ***24h !*** *La commission s'est réunie lundi en fin de journée, le* ***plan de déconfinement*** *de VWIS sera soumis pour consultation au CSE mercredi 6 au matin.*

A la question de quel MATERIEL de PROTECTION disposeront les salariés, là encore aucun chiffre. Il sera donné « un » masque aux salariés qui se rendront sur leur lieu de travail. Combien par jour ? La direction ose nous faire le coup des « masques » qui nous seront fournis ([2]) ? Quant au gel, rien n'est prévu pour le moment, « le savon suffira » et des affiches préciseront les règles d'hygiène à respecter.

Sur les tests de dépistage du COVID 19, la direction et le gouvernement s'opposent. Donc rien en vue. L'un souhaiterait tester le personnel, l'autre l'interdirait. Peu importe, la décision finale est déjà prise puisque de toute manière, « *nous avons décidé de déconfiner dés le 11 mai* » nous répète-t-on.

La CGT estime que le déconfinement est un sujet qui doit être mené sérieusement et **sans précipitation**. La date du **11 mai 2020** n'a aucune raison d'être à VWIS. La CGT estime que la Direction de VWIS a transmis des informations incomplètes, improvisées et biaisées à la commission déconfinement. Des informations partielles et contradictoires ne permettront pas au CSE de valider mercredi 6 mai, quelque plan de déconfinement que ce soit. La direction craint de voir les IRP contester la nécessité d'un déconfinement à partir du 11 mai. Le calcul consistant à mettre en place d'une commission de travail dans le seul but de légitimer les mauvais choix que proposerait la direction au CSE, est indigne.

1ères PROPOSITIONS CGT – PAS de CONSULTATION sans vision claire

GENERAL : Les risques de contagion demeurent. Pas de déconfinement dans la précipitation (11 mai !!). Un copié-collé des mesures gouvernementales de prévention ne suffit pas, comme l'ont récemment montré une jurisprudence La Poste ou encore le jugement concernant Amazon

- L'employeur doit prendre la mesure du risque spécifique à VWIS
- Si les IRP « constatent qu'il existe une cause de danger grave et imminent » (DGI) ils ont une obligation d'alerte (L 4131-1 et L 4131-2, L 2312-60 du Code du Travail). Une exposition non protégée à une maladie potentiellement mortelle comme le COVID constitue un motif légitime d'alerte.

LOCAUX (Surface et distanciation)

- Un minimum de 4 m² / salariés (couloirs, cantine, cafétéria, ascenseurs…).
- La surface doit s'apprécier déduction faite des armoires, commodes, imprimantes, salles de réunion et espaces de circulation. Quelle est la surface « utile » dans les Open-spaces de St Maurice et l'effectif maximum sécurisé ?
- Ex. pris par le ministère de la santé : un open-space de 700 m2 est ramené à 135 m2 et ne pourra donc accueillir que 33 personnes au lieu de 50 avant le Covid-19. L'exercice mené sur un supermarché de 2.000 m² donne une surface résiduelle de 1.200 m2 = accueil de 300 personnes, clients et salariés compris.

LOCAUX (entretien)

- Chaque semaine, les locaux seront désinfectés. Quel sera la toxicité du produit utilisé ?
- Les poignées de porte, bureaux, écrans et claviers, imprimantes, toilettes, interrupteurs et rampes d'escalier le seront à plusieurs reprises.
- La climatisation doit être arrêtée. Des filtres spéciaux envisagés pour cet été.
- Aérer les salles et Open-spaces toutes les 3 h pendant 15 minutes
- Evacuation des déchets, gestion des poubelles.

MATERIEL de PROTECTION

- 4 masques par jour et par salarié. Combien ont été commandés ? Quand seront-ils disponibles
- Mise à disposition de mouchoirs jetables, de gel hydroalcoolique (à l'entrée et à la sortie des bâtiments mais aussi des Open-spaces). Des gants pour les salariés se déplaçant dans les transports publics.
- Mise à disposition de combien Pistolets thermiques ?
- Condamnation des portillons,

[2] *«En attente de livraison » …*

- Test Covid-19 : qu'en est-il ? Interdiction de réaliser des campagnes de dépistage du Covid-19 ([3]). Le groupe maintiendra-t-il sa campagne de test ? Quels tests ? Incidences en cas de refus.
- Protection des personnes non VWIS : prestataires, clients, visiteurs, personnel de service.

CIRCULATION *(gestion des flux)*

- Maintien au maximum du télétravail. De ponctuel et volontariste, il est devenu imposé, tant que durera la situation sanitaire actuelle,
- Relocalisation des postes de travail, déplacements des bureaux,
- Plan de circulation depuis l'arrivée sur le lieu de travail jusqu'au départ. Gérer les déplacements internes,
- Gérer les heures d'arrivée : étaler (horaires décalés), échelonner les arrivées et départs (en fonction des contraintes de transports…) Alternance de présence sur le lieu de travail services par services,
- Gérer les pauses,
- Gérer les réunions,
- User de plots, barrières et autres marquages au sol,
- Ne plus fermer les portes dans le respect des normes incendie,
- À tout moment, permettre aux IRP et DS de pouvoir accéder et circuler sur les lieux de travail (St Maurice)

CANTINE

- Proposer une offre « prête à partager ».
- Simplifier + gérer un repas chaud…

24 h suffiront-elles pour consulter le CSE sur le plan de confinement ?

La chronologie et les IRP doivent être respectées

Etape 1 : la commission de déconfinement travaille sur les mesures déconfinement (3 réunions minimums),
Etape 2 : les résultats des échanges génèrent la rédaction d'un « plan de confinement »,
Etape 3 : ce plan est soumis à la consultation du CSE,
Etape 4 : démarrage progressif du déconfinement après mise en place des mesures
Etape 5 : vérification de la mise en place des mesures de déconfinement (IRP).

Des difficultés, vos droits sont modifiés ?
CONTACTEZ vite la CGT !!

- *Prise des congés : refus, sans justification, reports non choisis, repos dominicaux,*
- *Problème de salaires ou/et d'attribution de primes, heures supplémentaires,*
- *Formations et promotions : non réalisées non tenues,*
- *Temps et charge de travail : absence d'évaluation de la charge individuelle,*
- *Forfait jours : obligation d'évaluation des charges,*
- *Pressions, discrimination, menace de sanctions,*
- *Confinement : les ordonnances Macron du 23 mars et du 1er avril ?*
- *Compatibilité entre vos vies professionnelle et personnelle ?*
- *Chômage partiel…*

Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - Marc BOULKEROUA - cgt.vwis@veolia.com
Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr
Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - http://www.soc-etudes.cgt.fr/

Ne restez pas isolé, **ADHEREZ A LA CGT**

[3] *"Il est interdit de faire des campagnes généralisées de dépistage en entreprise" (Muriel Pénicaud)*